RELEVER LE DÉFI
DU DÉVELOPPEMENT
DANS LES ZONES FRAGILES

4 juillet 2019

DECLARATION DU G7

Financement du développement durable : améliorer la mesure, mobiliser les ressources et mettre en œuvre la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable

1. Nous, ministres du G7 en charge de la coopération au développement et commissaire pour la coopération internationale et le développement de l'Union européenne, réitérons notre engagement en faveur du financement du développement durable, tel qu'entériné par le Programme d'action d'Addis-Abeba, pour mettre en œuvre la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD).

2. En tant que pourvoyeurs de la majeure partie de l'aide publique au développement (APD) dans le monde, soit 75 % de l'APD totale nette en 2018, nous soulignons la nécessité d'intensifier nos efforts collectifs pour concentrer notre aide dans les pays qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays fragiles, conformément à nos engagements respectifs en matière d'APD, comme ceux pris par certains pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD et 0,15 à 0,20 % en faveur des pays les moins avancés. Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer encore l'efficacité de nos efforts de coopération au développement afin d'optimiser le pouvoir d'action de chaque dollar dépensé.

3. Nous constatons qu'à 153 milliards de dollars américains en 2018, l'APD mondiale représente une part importante mais faible des flux financiers nécessaires pour sortir toutes les populations de la pauvreté et répondre aux crises humanitaires urgentes. Partant des discussions du G7 à Whistler, nous continuons d'affirmer qu'il est nécessaire d'envisager le financement du développement durable de manière globale et intégrant la dimension du genre, en prenant en compte les flux publics et privés, nationaux et internationaux, en provenance des pays développés et des pays en développement. Nous sommes conscients de la nécessité d'augmenter l'effet catalytique de l'APD pour mobiliser des ressources financières supplémentaires, dont celles provenant du secteur privé et des fondations, et augmenter leur impact. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la coopération internationale visant à soutenir les efforts de renforcement des capacités dans les pays en développement, notamment par une mobilisation accrue des ressources nationales, qui est la première source de financement du développement dans toutes les catégories de pays. Nous encourageons les partenaires du développement à continuer de renforcer leur coordination dans ce domaine.

4. Conscients de la complexité croissante du paysage du développement, nous nous engageons résolument à soutenir les initiatives visant à mieux mesurer et à accroître la transparence des ressources contribuant au développement durable, y compris les données de qualité désagrégées par sexe. Dans les pays en développement, les données de meilleure qualité sur les ressources contribuant au développement durable seront utiles pour mettre au point des cadres de financement nationaux intégrés afin de soutenir les stratégies nationales de développement durable.

5. Tout en réaffirmant le rôle central de l'APD, qui est un indicateur essentiel des efforts des bailleurs de fonds, nous soulignons que le soutien public total au développement durable (TOSSD) peut, de façon complémentaire, offrir une vision plus complète et axée sur les bénéficiaires des flux financiers contribuant au développement durable dans les pays partenaires, en prenant en compte les financements privés mobilisés par des interventions publiques, ainsi que la coopération Sud-Sud. Nous nous félicitons de l'implication et de l'appui au TOSSD exprimés par de nombreux pays à différents niveaux de développement, dont le Burkina Faso, le Costa Rica et le Nigéria, et nous reconnaissons que le TOSSD permettra de fournir de meilleures informations sur les ressources à la disposition des pays partenaires pour favoriser le développement durable, tout en améliorant la transparence et en mettant en œuvre des pratiques de financement durables.

6. Nous saluons les travaux du Groupe de travail international visant à élaborer les caractéristiques statistiques du TOSSD et nous soutenons le processus ouvert, inclusif et transparent engagé pour concevoir ce cadre de manière conforme au Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous estimons que les récentes références au TOSSD faites aux Nations Unies sont encourageantes, et nous appelons de nos vœux la création d'un mécanisme de gouvernance ouvert à tous au sein de l'ONU pour piloter le TOSSD comme un cadre international qui présentera de manière transparente toutes les formes de financements publics en faveur du développement durable.

7. Rappelant que l'épargne mondiale privée représente des milliers de milliards de dollars américains par an, nous soulignons qu'il est nécessaire d'accélérer le soutien apporté par le secteur privé aux ODD et d'augmenter la transparence des flux financiers. À cet égard, nous saluons les initiatives internationales menées par les organisations concernées, y compris l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), visant à promouvoir les financements compatibles avec les ODD. Nous prenons acte de leurs efforts visant à faire le synthèse des initiatives existantes en vue de définir, avec tous les acteurs concernés, un cadre commun exigeant pour la finance compatible avec les ODD, ainsi que de leur intention de présenter leurs conclusions à Paris à compter de 2020.

8. Nous soutenons la croissance du marché de l'investissement à impact, qui est une approche de financement pertinente et efficace pouvant contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous soulignons qu'il est nécessaire de mettre en place des environnements politiques favorables pour orienter les investissements à impact vers les pays en développement et les économies fragiles. Nous soutenons les efforts actuels de la communauté internationale pour définir un cadre commun visant à mesurer l'investissement à impact, sur la base des travaux réalisés par les membres de l'Impact Management Project (IMP).

9. À la suite de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G20 d'Osaka, qui a reconnu l'importance des mécanismes de financement innovants, nous exprimons notre soutien à la mobilisation de ressources additionnelles pour le développement et au renforcement de l'impact des ressources existantes. Nous soutenons la mise en œuvre des principes du Comité d'aide au développement de l'OCDE relatifs à la finance mixte visant à mobiliser des financements commerciaux à l'appui de la réalisation des ODD. Nous saluons le rôle du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, actuellement présidé par le Japon, en matière de partage des bonnes pratiques et de promotion de la question des financements innovants au niveau international.

10. Nous reconnaissons le potentiel des instruments de financement axés sur les résultats, qui sont des outils efficaces pour encourager une approche reposant sur les partenariats entre bailleurs de fonds et pays partenaires et pour mobiliser des financements privés au service des enjeux structurels de développement, en particulier dans des zones fragiles comme la région du Sahel. Forts de l'expérience internationale croissante acquise concernant ces instruments, nous affirmons notre soutien aux contrats à impact de développement (CID), qui sont l'une des solutions prometteuses fondées sur les résultats pour améliorer la performance des initiatives internationales de développement. À cet égard, nous sommes favorables à la conception d'une structure de partenariat axée sur les résultats dans le domaine de la santé et du développement humain, comme la gestion de l'hygiène menstruelle, dans des pays pilotes en Afrique subsaharienne, afin de contribuer à l'émancipation des femmes et des filles en améliorant leur santé et leur éducation.